

CNAS
13 mai 2015

finances
Solidaires

A la recherche d'une ambition....



Le 13 mai s'est tenu un Conseil National d'Action Sociale sous la présidence du sous directeur des politiques sociales et conditions de travail. Avant d'aborder l'ordre du jour, il a répondu à certains points contenus dans les déclarations liminaires syndicales sur :

◀▶ **le niveau du budget qui n'a pas connu de hausse** : celui-ci est reconduit depuis 5 ans à un niveau relativement élevé, cela montre selon lui l'attachement du ministre à l'action sociale. Le budget doit être adapté aux besoins des agents, le Secrétariat Général s'y attache, pour preuve la création du CESU.

◀▶ **Les effectifs** : le secrétariat général préserve les emplois spécialisés (notamment ceux concernant les délégués, les médecins de prévention) mais il doit contribuer à l'effort demandé en matière de réduction d'emplois. Cela a conduit à la suppression de postes d'assistants de délégation, mais, afin d'alléger selon lui la tâche des délégués, il a été mis en place des simplifications pour certaines procédures.

Il a tenu avant d'aborder l'ordre du jour à faire deux «annonces» :

- L'une concernant «une mise au point sur les correspondants Chorus». Selon lui, certains correspondants se sont sentis « blessés collectivement voire diffamés par des propos syndicaux qui selon eux remettent en cause leur travail. Il a demandé à ce que ces derniers ne soient pas stigmatisés tout en précisant que l'administration porte une attention particulière à leurs conditions de travail. Il a reconnu qu'ils ont un travail difficile avec une gestion comptable rigoureuse, qu'ils subissent la pression de l'administration et par voie de conséquence, sont exigeants avec les délégués.

Pour **Solidaires Finances**, s'il est évident que les correspondants Chorus ont droit au respect comme tout le monde et ne doivent pas être stigmatisés, néanmoins la pression qu'ils subissent ne doit pas les conduire à prendre comme boucs émissaires les délégués. Il n'est pas inutile dans un contexte tendu de rappeler que les correspondants Chorus n'ont pas de pouvoirs hiérarchiques sur les délégués. Nous avons fait remarquer que certains ont tendance à agir comme des délégués régionaux et d'autres à s'immiscer complètement dans la gestion de la délégation. Ces situations provoquent des tensions au point que certains délégués démissionnent au bout d'un an, un an 1/2, n'en pouvant plus. **Pour Solidaires Finances cette situation est inacceptable** et il appartient à l'administration d'y apporter les solutions. C'est de sa responsabilité.

- L'autre annonce concerne la taxation des prestations sociales (cotisations sociales et impôt sur le revenu) (arrêt cour de cassation de 2006). Le CNAS se verra saisi sur ce sujet dans les prochains mois après que le Conseil supérieur de la Fonction publique se soit réuni.

Pour **Solidaire Finances**, les prestations sociales ne constituent en rien des avantages en nature mais sont bien des prestations d'action sociale qui n'ont jamais été taxées et cela doit rester en l'état.



Déclaration liminaire de Solidaires Finances

Le CNAS se réunit pour la première fois dans sa nouvelle composition issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014. C'est aussi le premier CNAS que devait présider la Directrice récemment nommée, Madame BRAUN-LEMAIRE. Malheureusement elle a été appelée dans d'autres instances (préparation du CTM du 26 mai) et nous ne pouvons que déplorer son absence.

Ce CNAS se tient dans un climat de crise générale et d'austérité. Le chômage ne cesse de croître, la précarité touche un nombre grandissant de personnes tandis qu'il n'y a toujours pas de solution à une crise du logement qui n'a fait que s'accroître au cours des décennies. [...]

[...] Le 9 avril dernier, un agent sur quatre dans les ministères financiers a exprimé son amertume, son ras-le-bol. Les agents ont dénoncé les choix gouvernementaux qui mettent à mal notre modèle social et économique. La crise économique qui sévit et celle des institutions créent une perte de repères et la méfiance des citoyens à l'égard de la politique, des citoyens qui déplorent le recul des services publics. Nos ministères économiques et financiers, au-delà de la crise d'austérité, sont confrontés à la paupérisation d'une part de plus en plus importante de la population.

Les moyens budgétaires se réduisent de façon drastique chaque année, et le ministère paie un lourd tribut aux suppressions d'emploi. Deux agents partant à la retraite sur trois ne sont pas remplacés, c'est plus de trente mille suppressions d'emplois en dix ans. Et le nombre d'emplois non pourvus est en augmentation. Tout cela concourt à une augmentation de la charge de travail pour les agents et à des conditions de travail de plus en plus dégradées. Ces mêmes agents qui ne voient pas leurs efforts reconnus puisque le plan de qualification a été divisé par six en deux ans.

Réduction des crédits, réduction des moyens matériels de travail, réduction des locaux, regroupement des services, des espaces de travail de plus en plus réduits, tel est le lot quotidien des agents aujourd'hui,

- agents qui subissent des baisses de pouvoir d'achat (près de 12% en dix ans) désormais reconnues par tous,

- agents confrontés au gel du point d'indice (depuis 2010) qui va perdurer jusqu'en 2017,

- agents dont la prime d'intéressement collectif est supprimée ainsi qu'à terme l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.

.../... (page 3)

Ordre du jour:

- approbation du Procès Verbal du 15 décembre 2014 ;
- approbation de règlement intérieur du CNAS ;
- approbation de règlement intérieur type du CDAS ;
- point information sur les titres restaurants dématérialisés ;
- point information sur le CESU «aide à la parentalité».

◀▶ **le Procès verbal du 15 décembre 2014** a été approuvé à l'unanimité.

◀▶ **approbation de règlement intérieur du CNAS**

Suite aux diverses interventions des organisations syndicales, des modifications sont intervenues sur les articles suivants :

- Art 3 : saisie du conseil à l'initiative des organisations syndicales : le délai est ramené de 2 mois à 1 mois ;
- Art 22 : les relevés de conclusions du CNAS sur intranet : il est ajouté «**et éventuellement des GT**» ;
- Art 23 : remplacement en cas de partage des voix, par «**égalité des voix**».

Le règlement intérieur (RI) a été adopté à l'unanimité.

◀▶ **approbation de règlement intérieur type du CDAS**

- Art 3 : remplacement du délai de 2 mois par délai «**d'un mois**»
- Art 22 : remplacement de l'unanimité des voix par «**majorité des voix**».

A l'interrogation de savoir si le CDAS avait la possibilité d'établir son RI, le président a répondu que le règlement type s'impose au CDAS mais que celui-ci peut faire remonter des vœux et demander des modifications au CNAS.

Le règlement intérieur (RI) a été adopté à l'unanimité.

◀▶ **Titres restaurant dématérialisés**

Le titre restaurant passe à 6 € pour 3 300 agents pour un coût de 6 M €. La dématérialisation mise en place dans le cadre de la «simplification» devrait limiter les risques de vols et il n'y aurait pas de perte pour l'utilisateur (monnaie).



L'expérimentation concerne 8 départements (Bouches-du-Rhône, Eure, Maine et Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion) et 5 000 agents pour 2015, avec généralisation début 2016 sur l'ensemble du territoire.

Ils seront valables dans le département et le département limitrophe et limités aux jours de la semaine, sauf dérogation pour les agents qui travaillent les week end et jours fériés.

Cependant l'expérimentation est pour l'instant suspendue suite à un référé déposé par un candidat non retenu. La date du référé est le 27/5, la décision dans les jours qui suivent.

Suite à ce référé, deux hypothèses existent :

- soit il est rejeté et donc l'opération peut être lancée ;
- soit la procédure est annulée et on repart à 0 avec de nouveaux appels d'offres.

La carte fonctionnera comme une carte bancaire avec code secret et l'usager paiera via les TPE.

Les bénéficiaires recevront la carte au domicile avec le code. Si le bénéficiaire s'en sert sauf dérogation un week end, l'opération sera bloquante

Plus de notion de mill'sime : le crédit sera reportable d'une année sur l'autre sauf si le bénéficiaire intègre un service où il n'a plus droit au ticket restaurant.

Vu l'intérêt que suscite l'opération auprès des prestataires, l'administration a demandé à celui-ci de s'assurer que le bénéficiaire aura accès à un nombre suffisant de TPE. L'accès au compte par le bénéficiaire pourra se faire via internet, smartphone, téléphone.

En cas de perte, comme pour les cartes bancaires, le prestataire fournira une nouvelle carte.

L'administration va regarder pour élargir l'utilisation aux départements autres que limitrophes pour les bénéficiaires qui, dans le cadre de leurs fonctions sont amenés à travailler au-delà des départements limitrophes (douaniers notamment).

◀▶ **CESU «aide à la parentalité»**

Solidaires Finances a demandé :

- à connaître le nombre potentiel d'agents concernés par la mesure ;
- la révision du barème des ressources pour bénéficier des cesu pour les DOM compte tenu du sur salaire perçu pour cherté de la vie ;
- que la généralisation se fasse rapidement.

Après avoir précisé que ce CESU ne concernait que la garde péri-scolaire (hors vacances), l'administration a communiqué le nombre d'agents concernés, soient 26370 enfants sur l'ensemble du territoire.

Elle a répondu par la négative pour la révision du barème pour les DOM

Elle a annoncé que la généralisation aura lieu à l'automne mais qu'il y avait une possibilité de l'avancer à l'été. Cela dépendra notamment du prestataire.

◀▶ **Questions diverses**

▶ Loyers des associations:

Le bail du bâtiment Valmy où sont logés les associations ALPAF, EPAF et AGRAF (qui désormais en paient le loyer) s'achève en mars 2016. L'administration, en lien avec le service des Domaines, a entrepris des négociations concernant le montant des loyers. à suivre

▶ Une formation test des membres des CDAS d'île de France sera organisée les 10 et 11 juin prochains. Elle s'adresse aux correspondants Chorus et aux conseillers techniques. Les organisations syndicales ont contesté le fait que les délégués en soient exclus. Cette formation nous sera présentée lors du CNAS du 7 juillet prochain.

.../...

Et l'action sociale est également touchée, même si vous prétendez que le budget qui lui a été dévolu pour 2015 a été préservé.



C'est vrai en apparence, mais la réalité est toute autre !

- La réserve budgétaire est passée de 7% à 8% : c'est donc une ponction supplémentaire de 1% du budget de l'Action Sociale et de la subvention aux associations.

- L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de 5 à 6 € : ce sont 3,5 Millions d'euros récupérés par le Budget Général sur le budget de l'Action Sociale.

- Les loyers mis à charge des associations pour 2015 pour plus de 2 Millions d'euros : c'est mettre en difficulté les associations et c'est de plus une réduction des prestations pour les agents.

- Les suppressions d'emplois dans les délégations, au-delà des conditions de travail de plus en plus dégradées pour ces personnels : c'est moins de service pour les agents.

Comment prétendre que le budget de l'Action Sociale est préservé dans de telles conditions ?

L'Action Sociale représente beaucoup pour les agents. Pour nombre d'entre eux, elle répond, certes partiellement, à un besoin, mais cependant de manière très significative.

[...] Les attaques portées à l'Action Sociale ne laissent pas indifférents les agents, bien au contraire ! Ils sauront vous le rappeler.

Les représentants Solidaires Finances au CNAS

Benoite MAHIEU
Christine LOUISOT
Chantal GSELL
Patrick DUHEM
Jean Etienne CORALLINI

Danielle GROSSO
Anne BOUTET
Annie DAFIT
Clément RAYMOND
Eliane LECONTE